

PROPOSITION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

POUR LES

CONCENTRATION ET MANIFESTATIONS

DE

VÉHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Décret N°2006-554 du 16 mai 2006)

Compagnie : **AGF**Intermédiaire : **Frédérique ZIELINSKI Agence 400654**

Seule, une proposition très complète, accompagnée du RÈGLEMENT PARTICULIER ou du PROGRAMME OFFICIEL de la concentration ou manifestation, permet aux Assureurs d'apprécier le risque à sa juste valeur et de calculer la prime.

Nom du Club, de l'Association ou du Comité des Fêtes organisateur :

.....

Adresse :

.....

Fédération à laquelle l'Association est affiliée :

Nom et qualité du représentant de l'organisateur signataire de la présente proposition :

.....

Si la personne ou l'Association Organisatrice n'agit pas uniquement pour son propre compte, désigner les autres co-organisateurs :

Si la personne ou manifestations a eu lieu l'année dernière, auprès de quelle société était-elle assuré ?

.....

1) Nom et appellation donnés à la concentration ou manifestation à assurer

.....

2) Indiquer le lieu exact

3) Indiquer, pour les clubs affiliés FFM et/ou UFOLEP, la catégorie de la concentration (Régionale, Nationale, Z.U.E., Internationale, etc)

4) Date et horaire prévus

5) Date de création et périodicité

6) Date et heures prévues pour les essais officiels, s'il y a lieu

7) Des passagers sont-ils prévus dans les véhicules participants ?

.....

